

Département  
des Basses Pyrénées



Commune de Lestelle

Perception de la taxe  
5463

### Vente de foin au cimetière.

L'an mil neuf cent trois à la cinq heures  
jour indiqué par les publications faites en  
apposées à l'avance, nous Maire de la Commune  
de Lestelle accompagné de deux membres du conseil  
municipal et du Secrétaire de la mairie empêchons  
le receveur municipal, nous sommes rendus au  
cimetière. Nous avons annoncé qu'il allait être  
procédé tout de suite à la vente du foin, laquelle  
vente doit avoir lieu aux conditions ci-après :

Le foin sera payé le 1<sup>er</sup> janvier 1904

Il sera payé dix centimes par franc pour pouvoir  
au paiement des divers frais. Immédiatement après  
nous avons ouvert les enchères et avons donné l'adjudication  
au nommé ci-après :

Requérant : Basse Jean Lautier; Bidou Keler. Principal conteneur Total  
25,- 2.50 - 27,50

Parce que le présent étaie à la somme de vingt-sept  
francs cinquante centimes en principal et accessoires

Le Maire Les membres du Conseil municipal Le receveur municipal

Matauzod Edouard Gobert Le Secrétaire de la Mairie



Baradat

G. Gobert